

Les lettres d'actualité – Etats-Unis - Canada

Flash Agri zone Amérique Nord

Mai 2018 #241

Par [Zachary Ammerman](#) et [Anne Meyrueix](#)

SOMMAIRE

EDITO : *Le rejet par la Chambre des représentants du projet de Farm Bill constitue un revers politique*

POLITIQUES COMMERCIALES

- *La reconnaissance d'IG européennes par le Mexique inquiète le secteur laitier américain*
- *Signes d'apaisement dans le domaine agricole sur les différends commerciaux sino-américains ?*

POLITIQUES AGRICOLES

- *Le Secrétaire à l'Agriculture continue de réorganiser son ministère*
- *L'USDA renonce à un financement d'actions interprofessionnelles pour les produits biologiques*

POLITIQUES ALIMENTAIRES

- *Projet de réglementation sur l'étiquetage des denrées alimentaires contenant des OGM*
- *L'USDA met l'accent sur la sensibilisation à la gestion des allergies alimentaires en milieu scolaire*

POLITIQUES ENVIRONNEMENTALES

- *Un jugement sur les nuisances occasionnées par des élevages porcins qui constitue un précédent ?*
- *Arbitrage sur la controverse relative aux prix des certificats d'incorporation de biocarburants*

POLITIQUES SANITAIRES

- *Alerte relative à la présence des salmonelles dans des œufs en coquille de Caroline du Nord*
- *Projet d'autorisation d'un virus génétiquement modifié utilisé comme agent de biocontrôle*

LES BRÈVES

EDITO

Le rejet par la Chambre des représentants du projet de Farm Bill constitue un revers politique

Une réforme du *Farm Bill* est attendue avant le 1^{er} octobre 2018, date d'échéance de la plupart des dispositions de l'actuel *Farm Bill*.

Le premier projet de texte a été produit à la Chambre des représentants, début avril, et a été voté, par un passage en force, en Commission mi-avril (cf. [Flash Agri avril 2018](#)) : la principale disposition du texte, durcissant les conditions d'emploi ou de formation pour les bénéficiaires du programme SNAP qui ne sont ni âgés, ni handicapés, ni parents d'enfants en bas âge, a suscité un rejet de la part des Démocrates, qui ont indiqué qu'ils ne soutiendraient pas ce texte, élaboré par le seul Parti Républicain. Pour le vote en plénière de ce texte, le vote de quasiment tous les Républicains de la Chambre des représentants était donc nécessaire.

Or, le *Freedom Caucus*, aile droite du Parti Républicain, a menacé de ne pas voter le projet de *Farm Bill* si un débat et un vote n'étaient pas organisés sur une réforme de la politique d'immigration, sur laquelle il avait proposé un texte, alors que le Président de la Chambre des représentants, Paul Ryan (R - Wisconsin) n'entendait pas organiser un tel débat, politiquement sensible.

A été fait le choix de soumettre, malgré cette menace, le texte au vote. Quelques amendements toutefois ont été adoptés afin de conforter une majorité de vote, notamment :

- l'un revenant sur la possibilité, introduite par le projet, pour un agriculteur de choisir chaque année l'outil de filet de sécurité qu'il retient, entre protection-prix (*Price Loss Coverage*) et protection-revenu (*Agriculture Risk Coverage*) : l'agriculteur devrait ainsi (comme cela avait été

le cas en 2014), choisir pour la période du *Farm Bill* 2018 lequel des deux instruments il retient,

- un autre imposant à l'USDA de revoir, sous 90 jours, les règles nutritionnelles s'appliquant aux repas distribués dans les écoles, dans une logique de remise en cause des critères plus stricts qui avaient été adoptés par l'Administration Obama (utilisation de céréales complètes, réduction des teneurs en sodium...), au-delà des reports déjà mis en œuvre par l'USDA,

Dans le même temps et le même objectif, plusieurs amendements ont été rejetés :

- la proposition d'arrêter les mécanismes de marché dans le secteur du sucre (gestion de l'offre de sucre, contingentements des importations),
- l'autorisation de commerce de lait cru (et produits à partir d'un tel lait) entre Etats fédérés qui autorisent, sur le territoire de leur Etat, la consommation de tels produits,
- une proposition de mise en extinction en dix ans du filet de sécurité (« *commodities* ») et du financement public des assurances-récoltes.

Le vote s'est cependant soldé par un rejet du texte, avec 213 voix contre et 198 voix en faveur : aux votes des Démocrates, 30 Républicains ont ajouté la leur pour s'opposer au texte. Ce vote a été qualifié de revers politique, sur un texte concernant un électorat traditionnellement républicain, par nombre de commentateurs. Un nouveau vote pourrait intervenir, mais pas avant fin juin.

La date de sortie de la proposition du Sénat, élaborée entre les deux Partis, n'est pas encore connue. La probabilité d'une réforme adoptée dans les délais devient plus faible que jamais, et la nécessité d'un texte de transition devient quasi-incontournable.

Bonne lecture !

SIGLIER

ALENA - Accord de Libre Échange Nord-Américain

CDC – *Centers for Disease Control and Prevention*

EPA – L'équivalent américain du Ministère de l'Environnement

FDA - Food and Drug Administration

IG – Indication géographiques

Mds\$ / Mds\$ - Milliard(s) de dollars américains

NOAA – *National Oceanic and Atmospheric Administration*, en charge notamment de la pêche

SNAP - *Supplemental Nutrition Assistance Program*, principal programme d'aide alimentaire américain

USDA - Ministère de l'Agriculture américain

USTR – Représentant au Commerce, chargé des négociations commerciales, et son administration

POLITIQUES COMMERCIALES

La reconnaissance d'IG européennes par le Mexique inquiète le secteur laitier américain

Dans le cadre des négociations sur un accord commercial entre l'Union européenne et le Mexique, ce dernier a annoncé qu'il reconnaîtrait, dans ce cadre, une liste de 340 IG européennes, y compris pour des termes que les producteurs américains considèrent comme semi-génériques (parmesan, feta, muenster...) : la production laitière américaine craint de ne plus pouvoir utiliser ces termes sur le marché mexicain, qui constitue le premier marché à l'export pour les fromages américains, pour un montant de plus de 400M\$ par an.

Dans son rapport annuel sur les barrières au commerce, sorti début mai, l'USTR, qui classe depuis de nombreuses années les IG européennes dans la rubrique des atteintes au droit de propriété intellectuelle, avait relevé l'intention du Mexique de modifier son régime de protection des IG, et exprimé sa volonté de suivre ce sujet.

Deux courriers lui ont été envoyés mi-mai pour relayer les inquiétudes de la profession, le premier du lobby intitulé « *Consortium for Common Food Names* » qui regroupe plusieurs organisations professionnelles agricoles, telles que la filière laitière américaine, opposées aux IG, le second signé de vingt-sept Sénateurs américains.

Les deux courriers appellent le Gouvernement américain et l'USTR à utiliser les négociations de l'ALENA pour s'opposer à la protection par le Mexique d'IG européennes impactant des produits américains, qui pourrait conduire à ce que des produits actuellement exportés vers le Mexique ne puissent plus l'être une fois l'accord commercial entré en vigueur, au motif qu'ils utilisent une mention protégée par une IG reconnue par le Mexique.

Le président du *Consortium for Common Food Names* s'est ainsi écrié « Comment pouvons nous supporter de laisser l'Union européenne voler des noms génériques de nos produits et nous expulser du marché Mexicain ? La réponse, c'est que nous ne le pouvons pas ».

Signes d'apaisement dans le domaine agricole sur les différends commerciaux sino-américains ?

A la suite des menaces de la part des Chinois d'imposer des droits de douane sur les produits agricoles, en rétorsion de l'imposition de droits par les Etats-Unis, et de l'expression par les organisations professionnelles agricoles et alimentaires de leur vive inquiétude de ces menaces au regard du poids du marché chinois dans les exportations de produits agricoles et alimentaires américains (cf. [Flash Agri avril 2018](#)), les tensions ont atteint un point culminant au moment de l'annonce, début mai dans la presse américaine, que la Chine avait cessé d'acheter du soja américain (premier poste d'exportation de produits agricoles américain, et qui représente environ 30 % de la production américaine), avec l'annulation d'un achat de 62,7 tonnes dont le principe avait été acté mi-avril. Le prix du soja sur les marchés à terme du soja a baissé d'un pourcent de valeur à cette annonce.

Pour autant, des signes de bonne volonté de la part des Chinois se sont fait jour à compter de mi-mai.

En premier lieu avec l'annonce d'achats de produits américains en vue de réduire le déficit commercial de 200 Mds\$, avec une partie concernant les produits agricoles. Le caractère flou de cette annonce, qui ne comporte pas de répartition publique ni de calendrier des achats projetées, et qui fait également écho à une promesse similaire des Chinois en avril 2017, ne rassure cependant pas les acteurs économiques sur le long terme.

En second lieu, par l'annonce par la Chine que la procédure antidumping/antisubvention qu'elle avait lancée début février à l'encontre du sorgho américain était close sans imposition de droits, et que les sommes perçues à titre préventif seraient remboursées. La filière américaine du sorgho a salué ce résultat, qualifié de « victoire pour la Chine, et victoire pour les producteurs américains de sorgho » par la voix du président du syndicat des producteurs de sorgho.

La tension est donc en partie retombée, pour le moment, même si de nouvelles annonces du Président Trump laissent déjà présager que le répit pourrait être de courte durée.

POLITIQUES AGRICOLES

Le Secrétaire à l'Agriculture continue de réorganiser son ministère

Le secrétaire à l'Agriculture, Sonny Perdue, avait annoncé, dès sa prise de fonction, sa volonté de réorganiser ses services (voir [Flash agri mai et novembre 2017](#)). Une règle a été publiée mi-mai, qui transcrit en droit ces inflexions :

- la formalisation d'un poste dédié de sous-secrétaire au commerce international et de la liste sous son autorité, le poste ayant été créé lors du *Farm Bill* 2014 et pourvu fin 2017, les titres et administrations des autres sous-secrétaires étant également modifiés pour refléter cette modification,
- le déplacement sous l'égide du sous-secrétaire au commerce international de l'équipe en charge des négociations du *Codex alimentarius*, qui avait suscité en novembre des débats,
- le rapatriement dans le giron direct du Secrétaire des services traitant du développement des territoires ruraux, l'assistant du Secrétaire en charge de cette politique supervisant ces services (cette création de poste, dont la nomination du titulaire n'est pas soumise à validation par le Sénat, ayant généré des controverses lors de son annonce).

Mais cette règle comporte également d'autres modifications :

- le rapatriement au sein de la *Farm Service Agency* (en charge des assurances-récoltes et du filet de sécurité –*commodities*) des deux programmes de participation aux coûts de certification pour l'agriculture biologique, qui étaient jusque-là gérés par l'agence de l'USDA en charge de l'organisation économique,
- l'abrogation de l'obligation que les réunions du *Commodity Credit Corporation* (instance en charge de l'octroi de prêts, et d'achats de produits agricoles dans le but de soutenir les cours et les revenus) soient publiques,
- la capacité pour l'USDA d'adopter des règles d'application de l'obligation, introduite par une loi en mai 2017, d'utilisation d'acier et d'aluminium américains dans les projets d'adduction en eau potable ou de traitement des eaux usées bénéficiant d'un financement fédéral.

Dans le même temps a été annoncé, au sein en charge de l'organisation économique, que le bureau en charge de la réglementation et des tests sur les semences passerait du service en charge de l'élevage à celui en charge des sciences et technologies.

L'USDA renonce à un financement d'actions interprofessionnelles pour les produits biologiques

En janvier 2017, l'USDA avait proposé un projet de *Check-off program* pour les produits issus de l'agriculture biologique, soit un programme équivalent aux dispositifs de financement des interprofessions, pour des actions de recherche et de promotion bénéficiant aux produits biologiques. Ce projet s'appuyait sur une proposition de l'*Organic Trade Association* (OTA, l'association professionnelle des produits agricoles biologiques) de 2015.

L'USDA a annoncé, début mai, qu'il renonçait à mettre en place ce *Check-off program*, au vu du manque de soutien exprimé par une partie de la profession. Dans les quelques 15 000 commentaires déposés sur le projet, les commentaires négatifs ont notamment porté sur :

- la crainte que les actions financées par le programme ne bénéficient pas à l'ensemble de la profession, mais seulement aux acteurs de taille importante, par l'application d'un seuil d'accès au financement qui était jugé trop important,
- les difficultés d'articulation de la promotion de produits biologiques avec les actions de promotion des différents produits agricoles bénéficiant de *Check-off programs* de filière (qui auraient alors dû exclure les produits biologiques de leurs campagnes de promotion),
- le coût disproportionné de participation pour certains produits, en raison d'une cotisation proportionnelle au prix de vente,
- la crainte que la promotion de produits biologiques bénéficie in fine surtout aux produits importés, pour lesquels une partie de la profession estime que la politique de contrôle du caractère biologique à l'import est insuffisante (cf. [Flash Agri mai 2017](#))

En réponse à cette annonce, l'OTA a rappelé que le projet s'appuyait sur cinq années de concertation avec l'ensemble des acteurs économiques de la filière biologique, et qu'elle ne comportait aucune disposition contraire à l'esprit des *Check-off programs*. Au vu des récents différends avec l'USDA sur la réglementation des produits biologiques (cf. [Flash Agri novembre 2017](#)), la présidente de l'OTA s'est en outre écriée que « s'il y avait besoin d'un *check-off* biologique, c'est bien maintenant ! ».

POLITIQUES ALIMENTAIRES

Projet de réglementation sur l'étiquetage des denrées alimentaires contenant des OGM

En application d'une [loi fédérale adoptée en 2016](#) sous l'administration Obama, suite aux différentes initiatives d'Etats fédérés, l'USDA doit finaliser d'ici fin juillet la réglementation sur les modalités d'étiquetage des ingrédients contenant des OGM sur l'emballage des denrées alimentaires (cf. [Flash Agri juin 2017](#)).

Le [projet de réglementation](#), soumis pour commentaires publics d'ici début juillet, a été publié début mai. Pour couvrir le champ de la loi, il retient le terme de « bioengineered (BE) » -produit par bio-ingénierie- (avec un champ potentiellement plus vaste que les OGM au sens réglementaire américain). Le texte est relativement flexible sur la manière dont les entreprises pourront satisfaire l'obligation légale d'étiqueter les denrées alimentaires, en proposant plusieurs options d'étiquetage : apposition d'une mention « contient / peut contenir » sur l'emballage, utilisation d'un logo ([trois variantes](#) sont proposées), étiquetage électronique (codes QR...).

Plusieurs alternatives, devant être tranchées d'ici la version finale sur base des commentaires reçus, sont encore proposées pour avis, notamment sur :

- le champ couvert par la future réglementation (couvre-t-elle ou non les ingrédients dans lesquels ne se trouve plus d'ADN du produit issu de bio-ingénierie ? -par exemple, l'huile de colza produite à partir de colza OGM-),
- le seuil à partir duquel l'étiquetage devra figurer (minimum de 5 % d'OGM en poids de l'aliment, ou 5 % ou 0,9 % en poids de l'ingrédient ?).

Les réactions concernant ce projet de réglementation sont contrastées. Les promoteurs de l'utilisation d'OGM dans l'alimentation ont loué le projet de réglementation dans son principe, tout en se réservant le droit de le commenter, indiquant que ce règlement fournirait aux consommateurs les informations nécessaires à un choix alimentaire éclairé, tout en permettant aux agriculteurs de se tourner vers les outils durables de l'agriculture moderne. En revanche, les sceptiques ont regretté le choix d'un sigle « BE », moins connu qu'« OGM » et des logos proposés jugés particulièrement positifs. De plus, le maintien de la possibilité d'un étiquetage électronique continue de susciter des questions sur l'accessibilité de cet étiquetage (cf. [Flash Agri septembre 2017](#)).

L'USDA met l'accent sur la sensibilisation à la gestion des allergies alimentaires en milieu scolaire

A l'occasion du mois national de sensibilisation sur les allergies, le service de l'alimentation et de la nutrition de l'USDA, en collaboration avec deux centres de recherche spécialisés sur les aspects nutritionnels des programmes d'aide alimentaire intérieure en direction des enfants (notamment repas à l'école), a lancé une campagne de sensibilisation concernant les allergies alimentaires à l'école. De nombreux supports pédagogiques sont disponibles afin d'aider les professionnels de la nutrition scolaire à faire de l'environnement scolaire un lieu sûr pour les enfants souffrant d'allergies.

L'USDA estime que les allergies alimentaires constituent un enjeu majeur de santé publique, en particulier chez les enfants : 8 % des enfants américains développent ce type d'allergie, sans possibilité à l'heure actuelle de traitement curatif. La meilleure stratégie repose ainsi, pour l'USDA, sur la prévention, en évitant d'intégrer dans les menus des aliments allergéniques. L'USDA rappelle que huit types d'aliments (le lait, les œufs, les cacahuètes, les noix, le blé, le soja, le poisson et les fruits de mer) sont responsables de 90 % des allergies alimentaires déclarées aux Etats-Unis.

L'USDA estime que 15 % des enfants en âge d'être scolarisés et souffrant d'allergies alimentaires ont déjà fait une réaction allergique à l'école, et que 20% à 25% de ces épisodes allergiques ont concerné un enfant dont on ignorait jusqu'alors l'allergie. La gestion des allergies alimentaires lui semble ainsi un véritable défi, notamment en milieu scolaire, et les écoles doivent être proactives dans la gestion des allergies alimentaires.

Une vidéo de sensibilisation en direction du grand public, intitulée [Caitlin Remembered](#), a été élaborée pour sensibiliser sur les allergies alimentaires et encourager le personnel scolaire à réfléchir sur le rôle qu'ils ont à jouer dans la gestion de ces allergies. Un scénario d'exercice simulant une réaction allergique grave dans un bus scolaire a également été mis à disposition des gestionnaires de la nutrition scolaire, afin qu'ils puissent tester et améliorer leurs procédures d'urgence.

POLITIQUES ENVIRONNEMENTALES

Un jugement sur les nuisances occasionnées par des élevages porcins qui constitue un précédent ?

En 2014, plusieurs centaines de résidents dans l'Est de l'Etat de Caroline du Nord ont initié des procédures à l'encontre d'une entreprise d'élevage de porcs, possédant 450 exploitations dans une douzaine d'Etats, Murphy-Brown, filiale de Smithfield. Ces résidents se plaignaient des nuisances générées par l'odeur des élevages, les nuées de mouches, et le flux à toute heure de camions chargés d'animaux morts, et estimaient que l'entreprise aurait dû investir dans des modes d'utilisation ou d'élimination des effluents animaux pour éviter ces nuisances : les effluents étaient en effet stockés dans des bassins à ciel ouvert, et épandus sur les champs aux alentours, les plaignants affirmant que leurs terrains et leurs maisons étaient mouchetés de ces effluents.

Cette plainte porte sur des exploitations dans le cœur de la région d'élevage de porcs en Caroline du Nord, qui est le second Etat producteur (derrière l'Iowa), et dans lequel le poids économique de la production porcine est important (elle y représente 46 000 emplois).

Un jugement portant sur dix de ces plaignants a été rendu début mai par un jury de la Cour fédérale en Caroline du Nord. Il conclut à la condamnation de l'entreprise, pour un montant de dommages et intérêts de 50 M\$, mais ramené quelques jours plus tard à 2,5 M\$ en application d'une loi de Caroline du Nord limitant le montant de dommages et intérêt pouvant être alloué à un individu au regard de la compensation allouée par jugement.

Le risque de précédent de ce jugement, tant en Caroline du Nord que dans d'autres Etats, n'a pas manqué d'être relevé par la profession, inquiète d'une prolifération de procédures.

L'industrie porcine et le Secrétaire à l'Agriculture Sonny Perdue ont rapidement émis des critiques sur le jugement. Le Conseil national des producteurs de porcs l'a traité d'« attaque injustifiée contre l'élevage » et M. Perdue l'a qualifié de « honteux », même s'il avait admis n'avoir pas suivi le procès dans les détails. Zippy Duvall, le président du *Farm Bureau* (syndicat agricole majoritaire), s'est quant à lui déclaré « profondément troublé ».

L'entreprise a déclaré qu'elle fera appel du jugement.

Arbitrage sur la controverse relative aux prix des certificats d'incorporation de biocarburants

Depuis plusieurs mois, bien que les volumes minimaux d'incorporation de biocarburants pour 2018 que les raffineurs doivent, selon les termes de la loi, incorporer dans les carburants mis à la consommation aux Etats-Unis ont été finalement fixés après une procédure heurtée de rebondissements (cf. [Flash Agri décembre 2017](#)), les différends continuaient de s'exprimer sur le prix des certificats d'incorporation, que les raffineurs estiment trop volatils. L'ampleur de la controverse a conduit la Maison Blanche à se saisir directement du sujet (cf. [Flash Agri mars 2018](#)).

Une nouvelle réunion (la septième) a été organisée début mai par la Maison Blanche, des Sénateurs impliqués (plutôt en soutien des raffineries dans les Etats pétroliers, de la filière biocarburant dans les Etats producteurs de maïs). Selon les échos de la presse américaine et les confidences des Sénateurs présents lors des réunions, il ressort que le Président Trump a choisi de retenir deux mesures bénéficiant chacune à l'une des parties, et qu'il avait déjà évoqué sans convaincre les parties en mars dernier :

- l'autorisation, toute l'année (donc, y compris l'été alors que cela était interdit dans quelques Etats au regard de l'importante volatilité du carburant), de la mise à la consommation d'E15 (essence contenant au moins 15% de bioéthanol), augmentant ainsi la demande en bioéthanol et répondant à une demande de la filière,
- le fait que l'éthanol exporté puisse également servir à la création de certificat (ce n'est à l'heure actuelle pas le cas), ce qui permettrait de réduire mécaniquement le coût des certificats, répondant à une demande des raffineurs.

Les détails d'application de ces décisions devraient être élaborés entre l'EPA, l'USDA et le Département de l'Energie dans les semaines à venir. Il semble que l'arbitrage présidentiel comporte également la volonté de réduction du nombre de dérogations aux obligations d'incorporation allouées par l'EPA à certaines petites raffineries pour lesquelles l'obligation d'incorporation entraînerait des « problèmes économiques disproportionnés » (l'EPA, qui dispose d'une certaine marge d'interprétation, ayant émis significativement plus de dérogations ces dernières années que pendant les Administrations précédentes).

POLITIQUES SANITAIRES

Alerte relative à la présence des salmonelles dans des œufs en coquille de Caroline du Nord

Depuis novembre 2017, 35 cas d'infection à *Salmonella Braenderup* (dont 11 cas d'hospitalisation) ont été identifiés dans neufs Etats fédérés ; aucun décès n'a été signalé.

Les investigations menées par la FDA ont révélé que dans 31 cas, les malades avaient consommé des œufs en coquille (pour mémoire, si les ovoproduits relèvent en général de la compétence de l'USDA, les œufs en coquille relèvent de celle de la FDA). Certains œufs provenaient d'une même ferme de Caroline du Nord, la société Rose Acre Farms.

Lors d'une inspection fin mars – début avril 2018, les agents de la FDA ont procédé à des prélèvements, qui ont révélé la présence de la même souche de salmonelle que chez les patients. Le rapport d'inspection a relevé que les conditions sanitaires minimales de lutte contre les infections à *Salmonella* n'étaient pas respectées par l'établissement, en particulier la lutte contre les rongeurs. Les enregistrements de la présence de rongeurs n'ont pas entraîné d'actions correctives efficaces de la part de l'établissement, et les inspecteurs ont même constaté, lors de leur inspection, la présence de rongeurs dans les bâtiments.

Un appel au [rappel de lots](#) a été effectué, les autorités sanitaires (le CDC) recommandant aux consommateurs, aux restaurants et détaillants de ne pas manger, servir ou vendre des œufs faisant partie de ces lots : au final, plus de 200 millions d'œufs en coquille ont été rappelés y compris les produits exportés (notamment, pour certains d'entre eux à Saint Martin et Saint Barthélemy) soit le plus gros rappel auquel il a été procédé depuis 2010.

Un membre de la Chambre des représentants, Rosa DeLauro (D – Connecticut) a jugé, par courrier mi-avril à la FDA, tardif les rappels de produits opérés, compte-tenu de l'existence de rapports d'inspection antérieurs, dont un daté de 2011, qui attestaient déjà de violations par la société incriminée d'exigences en matière de sécurité sanitaire des aliments. Elle a exigé, par courrier adressé mi-mai à la FDA, des explications complémentaires sur cette alerte.

Projet d'autorisation d'un virus génétiquement modifié utilisé comme agent de biocontrôle

L'USDA avait annoncé, en avril 2017, lancer une évaluation de l'impact environnemental de la dissémination d'un virus (virus de la tristezza des agrumes génétiquement modifié, utilisé comme agent de biocontrôle dans le cadre de la lutte contre la maladie du verdissement des agrumes (cf. [Flash Agri avril 2017](#)). Cette maladie, largement répandue en Floride, y génère des dégâts considérables. Elle a contribué à la chute de la production d'agrumes en Floride de 70 % en 20 ans.

Début mai, l'USDA a publié, pour commentaires publics jusqu'à fin juin 2018, une étude d'impact environnemental et une évaluation préliminaire du risque phytosanitaire, afin d'évaluer les impacts environnementaux potentiels et le risque phytosanitaire associés à l'éventuelle dissémination, en Floride, de ce virus.

La modification génétique permet au virus, et donc à l'arbre sur lequel il est appliqué, d'exprimer certaines protéines « défensives » de l'épinard, peptide antimicrobien permettant de lutter contre la maladie. Le virus et les défensives étant déjà présents dans l'environnement, l'application du virus génétiquement modifié se faisant par greffe et non par aspersion, l'USDA estime qu'il ne devrait pas y avoir de répercussions sur la santé humaine ou l'environnement.

La société qui a conçu ce virus souhaite le commercialiser dès début 2019 auprès des cultivateurs de Floride. Il est à noter que la dissémination de virus génétiquement modifié ne constituerait pas un traitement curatif, mais un moyen de ralentir la propagation de la maladie. Outre la finalisation par l'USDA de la procédure, la société devra également obtenir une autorisation de la part de l'EPA pour pouvoir effectivement commercialiser ce virus génétiquement modifié.

LES BRÈVES

Modification proposé des substances dont l'utilisation est autorisée pour le bétail en agriculture biologique. Le projet publié par l'USDA fin avril prévoit d'autoriser l'utilisation de soufre élémentaire en tant que pesticide, et de reclasser le bitartrate de potassium (dont l'utilisation est actuellement autorisée) de substance inorganique en substance organique (c'est un sous-produit de la vinification), obligeant à utiliser la version biologique lorsqu'elle est disponible sur le marché.

La réglementation sur l'entrée en vigueur de la réforme de l'étiquetage nutritionnel publiée. Dans un règlement publié début mai 2018, la FDA a transcrit en termes réglementaires les annonces qui avaient été faites d'un report d'un an et demi de l'obligation de mise en place des nouvelles exigences relatives à l'étiquetage nutritionnel : les dates sont donc repoussées, selon la taille de l'entreprise, entre le 1er janvier 2020 (pour les entreprises dont les ventes annuelles dépassent 10 M\$ par an) et le 1er janvier 2021

Le Secrétaire à l'Agriculture a organisé début mai une table ronde sur le gaspillage alimentaire aux États-Unis, à l'occasion du lancement d'un groupe parlementaire sur cette problématique, au cours de laquelle il a renouvelé l'engagement de l'USDA de faire de cet enjeu l'une de ses priorités.

Moins de stocks américains de poissons en dehors des limites biologiques de sécurité en 2017. Dans son [rapport annuel](#) au Congrès publié mi-mai, le NOAA se félicite que le nombre de stocks en dehors des limites biologiques de sécurité (c'est-à-dire dont quantité de reproducteurs en dessous de laquelle les risques de réduction des capacités reproductives du stock deviennent très élevés) a baissé de 38 en 2016 à 35 en 2017, ce qui porte à 44 le nombre de stocks reconstitués depuis 2000 (contre 41 l'année précédente). En revanche, le nombre d'espèces qui font encore l'objet de surpêches mais dont le stock n'a pas été réduit en-deçà des limites biologiques de sécurité demeure à

30, comme en 2016 (même si la liste n'est pas exactement la même qu'en 2016).

L'administratrice et l'administrateur adjoint du service de l'inspection sanitaire des aliments (FSIS) nommés. L'USDA a annoncé mi-mai que le poste d'administrateur du FSIS serait occupé par Carmen Rottenberg, qui a été dans le passé administratrice adjointe de ce service et était actuellement adjointe par intérim du sous-secrétaire en charge de la sécurité sanitaire des aliments. Paul Kiecker, administrateur du FSIS par intérim depuis août 2017, est quant à lui nommé administrateur adjoint.

L'alerte E. coli sur des laitues romaines provenant de la région de Yuma continue. Le nombre de cas recensés d'infections à *Escherichia coli* O157:H7 continue d'augmenter, avec 172 cas dans 32 Etats fédérés (contre 98 dans 22 Etats fin avril - cf. [Flash Agri avril 2018](#)), auxquels s'ajoutent 6 cas (dont 2 ont voyagé aux Etats-Unis) dans 4 Provinces canadiennes. Parmi les soixante-quinze personnes hospitalisées, vingt ont développé un syndrome hémolytique et urémique (forme d'insuffisance rénale), et un premier décès a été signalé début mai en Californie. Les investigations se poursuivent, mais la probabilité de préciser l'origine exacte de la contamination s'amenuise.

L'élevage dans l'Indiana de saumons génétiquement modifiés autorisé par la FDA : il s'agit des saumons génétiquement modifiés (AquAdvantage) pour atteindre leur taille de commercialisation en 18 mois au lieu de 36 mois. Si la consommation humaine de ce poisson a été autorisée par la FDA en novembre 2015, la commercialisation sur le marché américain demeure en pratique impossible en absence de mise en place par la FDA d'une obligation adéquate d'étiquetage. L'autorisation d'élevage n'emporte par ailleurs pas autorisation d'importer des œufs embryonnés depuis l'élevage existant au Canada, qui serait nécessaire pour pouvoir lancer effectivement l'élevage.

**Copyright**

Tous droits de reproduction réservés, sauf autorisation expresse du Service Économique Régional des États-Unis.

Clause de non-responsabilité

Le Service Économique s'efforce de diffuser des informations exactes et à jour, et corrigera, dans la mesure du possible, les erreurs qui lui seront signalées. Toutefois, il ne peut en aucun cas être tenu responsable de l'utilisation et de l'interprétation de l'information contenue dans cette publication. Ce document a été élaboré sous la responsabilité de la direction générale du Trésor et ne reflète pas nécessairement la position du ministère de l'Économie et des Finances ni celle du ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation.

Editeur :

Service Économique Régional des États-Unis
Ambassade de France aux États-Unis
4101 Reservoir Road, Washington, DC 20007
www.frenchtreasuryintheus.org

Directeur de la publication : Sylvain Maestracci
Revu par : Sylvain Maestracci et Agnès Poirier